



---

# LES 20 ANS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LE DROIT À UN LOGEMENT ADÉQUAT

FAIRE LE POINT - ALLER DE L'AVANT

RÉSUMÉ A/HRC/47/43

---

*Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant  
qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le  
droit à la non-discrimination à cet égard*

*Mr. Balakrishnan Rajagopal*

# FAIRE LE POINT

Depuis sa création, le mandat du Rapporteur Spécial sur le droit à un logement adéquat a contribué à l'élaboration d'importantes directives sur les expulsions forcées, la sécurité d'occupation et la mise en œuvre du droit à un logement adéquat.

Les **Principes de base et directives concernant les expulsions et les déplacements liés au développement** (A/HRC/4/18, annexe I) élaborées par le premier Rapporteur Spécial sur le droit à un logement convenable, Miloon Kothari, ont été essentiels pour aborder la question des expulsions forcées.

Raquel Rolnik a élaboré les **Principes directeurs sur la sécurité d'occupation pour les pauvres en milieu urbain** (A/HRC/25/54) qui visent à aider les États et les autres acteurs concernés à faire face à la crise actuelle de l'insécurité d'occupation à laquelle sont confrontés les pauvres en milieu urbain dans un monde de plus en plus urbanisé.

Leilani Farha a élaboré les **Lignes directrices pour la mise en œuvre du droit à un logement convenable** (A/HRC/43/43) qui présentent aux États et aux autres acteurs un certain nombre de mesures concrètes et pratiques de mise en œuvre.

Toutefois, les progrès accomplis dans la réalisation du droit à un logement convenable au niveau mondial ont été limités. Ces dernières années, le pourcentage de la population urbaine vivant dans des établissements informels sans sécurité d'occupation suffisante a augmenté. Le nombre de sans-abri a augmenté et la pandémie de COVID-19 a entraîné une insécurité croissante en matière de logement pour de nombreuses personnes (voir également son rapport à l'Assemblée générale A/75/148). Dans de nombreuses villes, la ségrégation sociale, raciale, ethnique et autre s'est accentuée, compromettant l'égalité d'accès au droit à un logement convenable, aux services publics et à d'autres droits. La concentration de l'accès à la propriété s'est renforcée et le logement est devenu un outil d'investissement et d'enrichissement des grands investisseurs immobiliers, alors que de plus en plus de personnes ont du mal à trouver un logement abordable dans nos villes.

En outre, le mandat a contribué à la sensibilisation par le biais de :



30 rapports  
thématiques



34 visites de  
pays



participation à de  
nombreux événements  
internationaux

Plus de 380 communications adressées à des États et à des acteurs non étatiques ont permis de prévenir certaines violations du droit à un logement convenable ou d'accroître la vigilance du public à leur égard :



expulsions  
forcées



sans-abrisme



logements  
inadéquats



d'autres  
violations du  
droit au  
logement



# ALLER DE L'AVANT

## LE RÔLE DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS POUR ASSURER L'ACCESSIBILITÉ ET LE LOGEMENT ABORDABLE

Il y a une crise de l'accessibilité financière et les locataires de la plupart des grandes villes ont du mal à se loger à un coût raisonnable. Le parc de logements sociaux et publics destinés aux ménages à faibles revenus a diminué ou a été vendu à des acteurs privés. L'État, mais aussi les fournisseurs de logements publics et les acteurs privés - les promoteurs, les financiers, les établissements de crédit et les institutions du marché intermédiaire qui gèrent les transactions immobilières - doivent donc veiller à ce que les logements redeviennent accessibles et abordables. Ils doivent également respecter le droit au logement dans leurs pratiques commerciales.

## L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE DROIT À UN LOGEMENT ADÉQUAT

Le premier rapport thématique de l'actuel Rapporteur Spécial sur le Covid-19 et le droit à un logement adéquat a attiré l'attention sur l'impact négatif disproportionné du virus sur les communautés marginalisées, notamment les minorités raciales, ethniques et autres, les femmes et les enfants ; sur la fragilité des mesures temporaires visant à garantir le droit au logement, notamment les moratoires sur les expulsions ; et sur les preuves persistantes d'un nombre élevé d'expulsions forcées pendant la pandémie.

## DISCRIMINATION ET SÉGRÉGATION SPATIALE

La discrimination est au cœur du déni du droit à un logement adéquat, car les minorités raciales et ethniques, les populations autochtones, les femmes, les personnes âgées, les communautés LGBTQ et les travailleurs migrants sont confrontés à d'énormes obstacles pour accéder au logement. La ségrégation spatiale existe souvent parallèlement à un accès très inégal et discriminatoire à toute une série de droits de l'homme.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LOGEMENT RÉILIENT CONFORME AUX DROITS

Il est temps de réfléchir au gaspillage et à la non-durabilité du logement qui compromettent la jouissance d'un logement décent pour les autres et contribuent à la crise climatique actuelle. Des questions de géographie économique et de conception urbaine à l'utilisation de matériaux plus durables pour la construction des bâtiments, le logement sera au cœur de la manière dont nous nous adapterons aux défis du changement climatique.

## CONFLITS, DÉPLACEMENTS ET RÉPONSE HUMANITAIRE AU LOGEMENT

La recherche de solutions durables au problème des abris et du logement doit s'appuyer sur le droit à un logement adéquat, être inclusive et mettre l'accent sur les besoins plus larges des communautés d'accueil dans lesquelles vivent les personnes déplacées.

## LA RÉINSTALLATION ET LE RELOGEMENT : LE BESOIN DE LIGNES DIRECTRICES

Bien qu'il existe une jurisprudence importante ainsi que des lois et des politiques nationales sur la réinstallation et le relogement, il n'y a jamais eu d'ensemble de directives claires à leur sujet au niveau mondial, dans le cadre des droits humains.

## REPENSER LA GOUVERNANCE FONCIÈRE, LE DOMAINE ÉMINENT ET L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

La lutte contre les expulsions forcées, qui sont une source majeure de violation du droit à un logement adéquat, ne pourra pas réellement progresser si nous ne sommes pas prêts à repenser la gouvernance foncière. Cela implique une réévaluation critique du domaine éminent en tant que doctrine et pratique juridiques. Il faut également étendre les droits collectifs des communautés urbaines et rurales qui ont été marginalisées afin de jeter les bases d'une nouvelle économie solidaire qui privilégie les personnes et la planète plutôt que les profits.